



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES VOSGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Service de l'Economie Agricole et Forestière

Affaire suivie par : Coralie RULQUIN et Isabelle MORVILLER

Tél : 03 29 69 12 82 - 03 29 68 12 50

Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : coralie.rulquin@vosges.gouv.fr
ddt-seaf-batdr@vosges.gouv.fr

Epinal, le

- 8 MARS 2017

ARRIVEE LE

15 MARS 2017

MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

Madame le Maire,

Par courrier en date du 6 janvier 2017 vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur les révisions allégées de votre PLU au titre de la consommation d'espace et au titre de la dérogation à l'article 142-5 (règle de l'urbanisation limitée en absence de SCot).

Votre projet a été examiné lors de la dernière réunion de la CDPENAF qui s'est tenue le mercredi 1^{er} mars 2017.

Après discussion, les membres de la commission ont émis un avis favorable aux révisions allégées proposées.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet ,
Le Directeur Départemental Adjoint des Territoires,


DIDIER FEBVRE

Mairie de SAULXURES SUR MOSELOTTE

Madame Denise STAPPIGLIA, Maire

309, avenue Jules Ferry

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE